

## Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	Droit des affaires	
CODE DIPLÔME	DMAFF18	
Session M1	Session unique	Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

### COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

#### Obtention des UE

Moyenne des notes des ECUE  $\geq$  10/20. La moyenne est calculée en tenant compte des coefficients affectés à chaque ECUE. **Les matières se compensent entre elles pour valider une UE.**

#### Obtention du Semestre

Moyenne  $\geq$  10/20 ET obtention de chaque UE. La moyenne est calculée en tenant compte des coefficients affectés à chaque UE.

#### Pas de compensation entre les UE.

#### Obtention de l'Année

Moyenne générale  $\geq$  10/20 ET obtention de toutes les UE. **Pas de compensation entre les semestres.**

Le passage en 2ème année de Master est automatique pour l'étudiant(e) ayant obtenu la moyenne générale de 10/20 minimum aux semestres 1 et 2, et à condition d'avoir validé la totalité des UE de la première année. Le Master est validé dès lors que l'étudiant(e) satisfait aux conditions suivantes :

- obtenir la moyenne générale de 10/20 minimum aux semestres 1, 2, 3 et 4 ;
- obtenir la totalité des UE du Master ;

#### Note éliminatoire

### REDOUBLEMENT

Les étudiants non admis au semestre conservent les UE acquises. Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant, le cas échéant, les unités acquises. Ils repassent les unités non acquises dans leur intégralité si les éléments constitutifs de cette unité ne sont pas capitalisables. Si les éléments constitutifs de cette unité sont capitalisables, ils repassent partiellement les unités non acquises, à savoir les éléments constitutifs non acquis.

Le Master 2 ne se redouble pas sauf délibération exceptionnelle du jury.

### ORIENTATION M1 $\Leftrightarrow$ M2

En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours.

Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).

### TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)







